

ASSURANCE AUTO VOITURE SANS PERMIS



VOITURE SANS PERMIS

Une offre d'assurance complète pour assurer tous les véhicules sans permis.

FMA Assurances intervient et prend en charge votre dépannage sans franchise kilométrique.

DES GARANTIES RASSURANTES

- Assistance 0km
- Garantie Sérénité Coup dur :
Prise en charge des cotisations d'assurance en cas de situation difficile

LA LIBERTÉ DE CHOISIR

- 3 niveaux de garanties
- 4 usages : vie privée, trajet/travail - Professionnel et Tournées (Professions libérales uniquement)
- En option : garantie du conducteur jusqu'à 76 200€

LA SOLUTION SPÉCIALEMENT ÉTUDIÉE POUR

- Les conducteurs «traditionnels» avec ou sans permis
- Les jeunes à partir de 16 ans
- Les suspension ou annulation de permis (dont alcoolémie et usage de stupéfiants)
- Les résiliés pour non paiement de primes, sinistralité ou fausse déclaration par leur précédent assureur.

Nous acceptons tous les modes d'acquisition des véhicules sans permis et notamment, les LOA (Location avec option d'achat) et LLD (Location Longue Durée).

NOS PLUS

NOS GARANTIES

LES GARANTIES DE BASE

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense et Recours	✓	✓	✓
Protection Juridique	✓	✓	✓
Assistance 0km	✓	✓	✓
Sérénité Coup dur	✓	✓	✓
Bris des glaces	-	✓	✓
Vol, incendie	-	✓	✓
Catastrophes Naturelles	-	✓	✓
Dommages tous accidents	-	-	✓

LES GARANTIES OPTIONNELLES

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Garantie du conducteur	⊕	⊕	⊕

⊕ Inclus ⊖ En option - Indisponible

POUR SOUSCRIRE

LE SOUSCRIPTEUR : personne physique, conducteur habituel du véhicule, parent ou représentant légal si le conducteur est mineur ou personne morale.

LE CONDUCTEUR ASSURÉ :

- **Conducteur est né avant le 1er Janvier 1988 :**
Aucun permis n'est requis pour conduire un quadricycle léger, un permis B est requis pour conduire un quadricycle lourd.
- **Conducteur est né après le 31 Décembre 1987 :**
Un BSR (devenu permis AM depuis le 19 Janvier 2013) est requis pour conduire un quadricycle léger ou un permis B pour conduire un quadricycle lourd.

LE VÉHICULE : tout véhicule quadricycle léger ou lourd à moteur de moins de 15 ans.

LES USAGES :

- vie privée
- Vie privée + trajets (domicile-lieu de travail ou domicile-lieu d'études)
- Professionnel, Tournées (Professions libérales uniquement)

LES SPÉCIFICITÉS

SONT ACCEPTÉS, LES CONDUCTEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RETRAIT DE PERMIS POUR :

- Conduite sous l'emprise de stupéfiants
- Délit de fuite
- Refus d'obtempérer

SONT ACCEPTÉS, LES CONDUCTEURS AYANT ÉTÉ RÉSILIÉS PAR LEUR PRÉCÉDENT ASSUREUR SUITE À UN NON PAIEMENT DE PRIME, SINISTRALITÉ OU FAUSSE DÉCLARATION.

SONT EXCLUS, LES VÉHICULES :

- De transport public ou à titre onéreux de marchandises et/ou de matières dangereuses et/ou de voyageurs
- Appartenant à des collectivités territoriales, aux professionnels de l'automobile
- Les flottes de véhicules



ASSURANCE EN DÉTAILS

GARANTIE CORPORELLE DU CONDUCTEUR

Nous indemnisons les préjudices corporels subis par le conducteur résultants d'un accident de la circulation en cas de blessures (versement d'un capital avec franchise de 10% du taux d'AIPP) et en cas de décès (versement d'un capital aux ayants droits).

GARANTIE SÉRÉNITÉ COUP DUR

Nous prenons en charge les cotisations d'assurance dans la limite de 1.000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.

ASSISTANCE 0 KM

Nous intervenons sans franchise kilométrique en cas d'accident, crevaison, panne, incendie, vol du véhicule.

BRIS DE GLACE

Nous prenons en charge les dommages subis par les pare-brises, glaces latérales, lunettes arrière, optiques de phares, toits vitrés.

Franchise de 75€.

